



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**



2025-04-16

**Province de Québec
Municipalité régionale de comté de Papineau**

À une séance du Comité administratif de la susdite Municipalité étant la séance ajournée du mois d'avril tenue ce **mercredi 16^e jour du mois d'avril 2025 à 11 h 00**, à laquelle sont présents madame la conseillère Nicole Laflamme, mairesse de la Municipalité de Montebello, et messieurs les conseillers Denis Tassé, maire de la Municipalité de Montpellier, et Antonin Brunet, maire de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette.

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso.

La greffière-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, l'agente de communication, madame Jessy Laflamme, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont également présents.

L'ordre du jour est soumis à madame et messieurs les conseillers.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

CA-2025-04-125

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

La séance régulière du 2 avril 2025 soit rouverte afin de poursuivre les discussions sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de ladite séance, soient les points 5.1.11, 6.1.1, 6.1.4, 6.1.5, 6.3.1.2, 6.3.1.6, 6.3.6, 6.3.7, 6.4.1, 6.4.2, 6.5.1 et 7.1 à savoir :

- Élections municipales 2025 – Affectation du surplus libre de l'année 2024 (décision) (point 5.1.11);
- Régime d'assurances collectives de la MRC – Modalités prévues pour les membres du Conseil et la préfecture (discussions) (point 6.1.1);
- Dépôt du rapport d'activités 2024 de la MRC (recommandation) (point 6.1.4);
- Formation du Comité d'établissement au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) – Nomination de représentant du milieu municipal (information) (point 6.1.5);
- Achat de drapeaux – Autorisation (décision) (point 6.3.1.2);
- Sentier de la Route verte sur le territoire – Abrogation de la résolution numéro CA-2025-03-079 et ententes de droit de passage (décision) (point 6.3.1.6);
- Fonds de visibilité En Petite Nation 2025 – Projets déposés – Recommandation du Service de développement du territoire (décision) (point 6.3.6);



- Nomination de la directrice du Service de développement économique au sein du Conseil d'administration de l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ) – Autorisation (décision) (point 6.3.7);
- Mise en place du Parc régional de la forêt Bowman – Formation d'un comité (recommandation) (point 6.4.1);
- Projet Kidjīmāninān – Proposition d'entente de collaboration et de la charte de projet de conservation de la biodiversité en Outaouais avec la communauté Kitigan Zibi (recommandation) (point 6.4.2);
- Service régional de formation des pompiers – Processus d'analyse et proposition du Comité de suivi – État de situation (information) (point 6.5.1);
- Correspondance du ministère de la Culture et des Communications – Contribution financière aux diverses ententes de développement culturel municipales et régionales 2024-2027 (information) (point 7.1);

Adoptée.

6.1.1 RÉGIME D'ASSURANCES COLLECTIVES DE LA MRC – MODALITÉS PRÉVUES POUR LES MEMBRES DU CONSEIL ET LA PRÉFECTURE

Monsieur Rémy Laprise, greffier-trésorier adjoint et directeur général adjoint, dresse un résumé des recherches qu'il a effectuées dans le cadre des modalités prévues pour les membres du Conseil et de la préfecture en matière de régime d'assurances collectives. Il informe les membres du Comité administratif des renseignements recueillis. A la suite des discussions tenues dans le cadre de la présente séance, les membres du Comité administratif souhaitent obtenir des précisions concernant les coûts et les modalités du régime. Monsieur Laprise poursuivra ses démarches à cet égard. Le sujet sera inscrit à l'ordre du jour de la séance ultérieure.

6.1.4 DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024 DE LA MRC

CA-2025-04-126

ATTENDU qu'un rapport d'activités constitue un outil essentiel pour faire état des actions menées, des résultats obtenus et des défis rencontrés au cours de l'exercice 2024 ;

ATTENDU que la transparence et la bonne gouvernance exigent que les membres du Comité administratif soient informés de l'évolution des activités et du fonctionnement de la MRC de Papineau ;

ATTENDU que la diffusion du rapport d'activités annuel de la MRC est un outil de communication très pertinent pour sensibiliser la population, les partenaires, les municipalités locales du territoire sur son rôle et ses responsabilités ainsi que les services qu'elle offre ;

ATTENDU le projet de rapport d'activités 2024 de la MRC déposé et présenté dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif recommandent au Conseil des maires l'adoption du rapport d'activités 2024 de la MRC dans le but, notamment de le diffuser et de sensibiliser la population, les partenaires, les municipalités locales, les entreprises du territoire sur son rôle et ses responsabilités ainsi que les services qu'elle offre;

ET QUE :



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil des maires prévue le 16 avril 2025 pour considération.

Adoptée.

Monsieur Jean-René Carrière, maire de la Municipalité de Saint-André-Avellin, se joint à la séance du Comité administratif. Il est 11h15.

6.3.1.2 ACHAT DE DRAPEAUX – AUTORISATION

CA-2025-04-127

ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau;

ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) a été prévue au budget 2025 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;

ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2023-2028, adoptée par le Conseil des maires le 21 juin 2023, comme stipulé dans la résolution numéro 2023-06-131;

ATTENDU que l'une des actions proposées dans le plan d'action touristique est l'achat de drapeaux promotionnels;

ATTENDU que certains drapeaux sont abimés en raison du climat et que certains ont été distribués il y a plusieurs années;

ATTENDU que cet outil promotionnel est utile pour promouvoir la région lors de différents festivals, salons ou événements à l'intérieur et à l'extérieur du territoire;

ATTENDU que les drapeaux En Petite Nation sont très populaires auprès des commerçants touristiques de la région;

Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'achat de drapeaux et de drapeaux plume touristiques au coût de 15 642.82 \$, \$, excluant les taxes applicables, conformément aux objectifs de la Stratégie identitaire et promotionnelle touristique de la MRC;

QUE:

Ladite dépense soit et est autorisée et financée à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC de Papineau aux postes budgétaires numéro 02-62009-690, 55-16105-015, 01-39007-001 (Matériel promotionnel);

ET QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale est autorisée à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et est mandatée pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.1.6 SENTIER DE LA ROUTE VERTE SUR LE TERRITOIRE – ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CA-2025-03-079 ET ENTENTES DE DROIT DE PASSAGE



Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres qu'une rencontre aura lieu avec la Sépaq et le maire de la Municipalité du Canton de Lochaber dans le cadre du dossier de la Route verte. Le sujet sera inscrit à la séance du Comité administratif prévue le 7 mai prochain.

6.3.6 FONDS DE VISIBILITÉ EN PETITE NATION 2025 – PROJETS DÉPOSÉS – RECOMMANDATION DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CA-2025-04-128

- ATTENDU que le tourisme figure parmi les secteurs de développement économique importants de la MRC de Papineau ;
- ATTENDU qu'une enveloppe de cent cinquante mille dollars (150 000\$) a été prévue au budget 2025 pour le développement touristique de la MRC conformément au Plan d'investissement – Aménagement et développement ;
- ATTENDU que l'agente de développement touristique a été mandatée pour préparer un plan d'action 2023-2028 en lien avec l'étude sur la stratégie identitaire et promotionnelle touristique, adoptée par le Conseil des maires le 19 décembre 2018, comme stipulé dans la résolution numéro 2018-12-235 ;
- ATTENDU que le Fonds de visibilité En Petite Nation pour les festivals et événements 2025 a été adopté par le Conseil des maires le 22 janvier 2025, comme stipulé dans la résolution numéro 2025-01-026 ;
- ATTENDU que par le biais de ce fonds, la MRC de Papineau souhaite accroître l'achalandage touristique sur le territoire lors des festivals et événements en soutenant, notamment les activités promotionnelles ;
- ATTENDU que la MRC de Papineau a reçu vingt demandes d'aide financière dans le cadre de l'appel à projets liés au Fonds de visibilité En Petite Nation ;
- ATTENDU que le budget autorisé en 2025 pour ledit fonds est 25 000 \$ conformément aux résolutions numéro 2024-11-196, 2024-11-197, 2024-11-198 et 2024-11-199 adoptées lors de la séance tenue le 27 novembre 2024 ;
- ATTENDU le cadre de référence utilisé pour sélectionner les projets, lequel a été appliqué par le Service de développement du territoire afin d'émettre une recommandation auprès des membres du Comité administratif (annexe 1) ;

Il est proposé par M. le conseiller Antonin Brunet
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif accepte la recommandation émise par le Service de développement du territoire et autorise une aide financière aux promoteurs ciblés dans l'annexe 1 dans le cadre du Fonds de visibilité En Petite Nation 2025 conformément au budget 2025 alloué à ce fonds ;

QUE :

Le Comité administratif autorise les versements prévus dans le tableau (annexe 1) provenant du Fonds de visibilité En Petite Nation pour les festivals et événements 2025 en échange de la visibilité prévue auxdits plans dans le cadre de ces différents événements ;



**Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif**

QUE :

Lesdites contributions autorisées soient et sont financées à même le budget d'exploitation 2025 de la MRC aux postes budgétaires numéro 02-62200-993;

ET QUE :

Le Préfet et la greffière-trésorière et directrice générale soient et sont autorisés à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution et mandatés pour en assurer les suivis.

Adoptée.

6.3.7 NOMINATION DE LA DIRECTRICE DU SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DES DIRECTIONS DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL DU QUÉBEC (ADDELQ) – AUTORISATION

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 7 mai prochain.

6.4.1 MISE EN PLACE DU PARC RÉGIONAL DE LA FORÊT BOWMAN – FORMATION D'UN COMITÉ

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, informe les membres qu'un comité sera formé dans le cadre de la mise en place du Parc régional de la forêt de Bowman. Elle rappelle qu'il est opportun de créer ledit comité afin d'établir la contribution de chacun des partenaires et de favoriser les communications entre les diverses parties.

6.4.2 PROJET KIDJĪMĀNINĀN – PROPOSITION D'ENTENTE DE COLLABORATION ET DE LA CHARTE DE PROJET DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ EN OUTAOUAIS AVEC LA COMMUNAUTÉ KITIGAN ZIBI

Le sujet est reporté à la séance du Comité administratif prévue le 7 mai prochain.

6.5.1 SERVICE RÉGIONAL DE FORMATION DES POMPIERS – PROCESSUS D'ANALYSE ET PROPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI – ÉTAT DE SITUATION

Madame Roxanne Lauzon, greffière-trésorière et directrice générale, rappelle aux membres la tenue de la rencontre sur le Service régional de formation des pompiers prévue le 17 avril prochain à Saint-André-Avellin à 13h. Une convocation a été acheminée aux maires, aux directions générales et aux directeurs de service de sécurité incendie à cet égard.

7.1 CORRESPONDANCE DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS – CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX DIVERSES ENTENTES DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL MUNICIPALES ET RÉGIONALES 2024-2027

Les membres du Comité administratif prennent connaissance de la correspondance du ministère de la Culture et des Communications relative à la contribution financière aux diverses ententes de développement culturel municipales et régionales pour 2024-2027.

AJOUT DE SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

CA-2025-04-129



Il est proposé par M. le conseiller Denis Tassé
et résolu unanimement

QUE :

Les membres du Comité administratif acceptent d'ajouter les sujets ci-dessous à l'ordre du jour de la séance ajournée puisque l'ensemble des membres sont présents dans le cadre de la présente séance :

- Élections municipales 2025 – Affectation du surplus libre de l'année 2024 (décision) (point 5.1.11);
- Formation du Comité d'établissement au sein du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) – Nomination de représentant du milieu municipal (information) (point 6.1.5);

Adoptée.

5.1.11 ÉLECTIONS MUNICIPALES 2025 – AFFECTATION DU SURPLUS LIBRE DE L'ANNÉE 2024

CA-2025-04-130

ATTENDU que conformément à la résolution numéro 2023-12-266, le Conseil des maires a adopté le règlement numéro 198-2023 intitulé « Règlement décrétant l'élection du préfet au suffrage universel »;

ATTENDU que conformément au budget 2024 de la MRC adopté le 22 novembre 2023, une somme de 61 000\$ a été prélevée à même la quote-part générale afin de créer une réserve pour couvrir une portion des dépenses liées l'élection de l'année 2025 dans le cadre de l'élection du préfet au suffrage universel;

ATTENDU qu'à la suite du dépôt du rapport financier 2024 préparé par les auditeurs de la MRC, il serait opportun d'affecter une somme de 61 000\$ à même le surplus libre de l'année 2024;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière
et résolu unanimement

QUE :

Le Comité administratif autorise l'affectation d'une somme de 61 000 \$ à même le surplus libre de l'année 2024, laquelle est dédiée à l'organisation et la tenue des élections municipales 2025 conformément au rapport financier 2024 déposé par l'auditeur, au règlement numéro 198-2023 ainsi qu'au budget 2024 de la MRC de Papineau;

QUE :

La greffière-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision;

ET QUE :

Le sujet soit inscrit à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil des maires prévue le 21 mai 2025 pour ratification.

Adoptée.

6.1.5 FORMATION DU COMITÉ D'ÉTABLISSEMENT AU SEIN DU CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS (CISSSO) – NOMINATION DE REPRÉSENTANT DU MILIEU MUNICIPAL

Le sujet sera inscrit au Comité administratif prévu le 7 mai prochain.



Municipalité régionale de comté de Papineau
Comité administratif

LEVÉE DE LA SÉANCE

CA-2025-04-131

Il est proposé par Mme la conseillère Nicole Laflamme
et résolu unanimement

QUE :

Cette séance soit et est levée.

Adoptée.

Benoit Lauzon
Préfet

Roxanne Lauzon
Greffière-trésorière et directrice générale

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet